

Anne Hidalgo soumet aux parlementaires une proposition de loi pour l'accueil des migrants

Anne Hidalgo a adressé jeudi aux parlementaires une proposition de « loi d'orientation et de programmation pour l'accueil des migrants humanitaires et pour une politique nationale d'intégration », soutenue par l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris.

Depuis deux ans, des milliers de migrants humanitaires sont venus chercher refuge en France. Pour répondre à cette urgence, la Ville de Paris, l'État et les associations ont développé ensemble des mesures pour lutter contre une double forme d'indignité. Celle qui frappe les migrants eux-mêmes lorsqu'aucune prise en charge ne leur est proposée et qu'ils se voient contraints de vivre dans des campements de rue insalubres, mais aussi celle qui caractérise le quotidien des habitants des quartiers populaires confrontés à ces situations.

Cet après-midi, la Maire de Paris s'est rendue à la Porte de la Chapelle où elle a une nouvelle fois constaté l'urgence à agir. Elle est allée à la rencontre des agents de la Ville de la Direction de la Propreté et de l'Environnement et ceux de la Direction de la Protection, de la Sécurité et de la Protection qui assurent quotidiennement l'action du service public de propreté et de sécurité sur place.

Elle s'est ensuite rendue au Centre Humanitaire Paris-Nord, accompagnée de tous les Présidents de groupe du Conseil de Paris et du Président d'EMMAÛS Solidarité, pour dialoguer avec les bénévoles et les salariés, avant de tenir une conférence de presse.

« Avec mon équipe et l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris, nous lançons aujourd'hui un appel au gouvernement qui est en train de réfléchir à la question de l'accueil des réfugiés, mais aussi aux élus locaux pour qu'ils participent à l'effort de solidarité nationale et qu'ils entendent que l'accueil des migrants peut être une richesse s'il est organisé et tient compte des contextes locaux », a déclaré Anne Hidalgo. « Nous ne faisons pas face à une crise migratoire mais à une crise de l'accueil des migrants. Des solutions à notre portée peuvent être trouvées si chacun prend sa part », a-t-elle ajouté.

La Maire de Paris a ainsi présenté une proposition de « loi d'orientation et de programmation pour l'accueil des migrants humanitaires et pour une politique nationale d'intégration ». Celle-ci se construit autour de trois axes, qui correspondent à ses trois titres : la réponse solidaire et efficace à l'urgence migratoire ; la construction d'une véritable politique d'intégration inscrite dans la durée et la définition d'une organisation institutionnelle apte à prendre en compte tous les enjeux de l'intégration.

Les articles de cette proposition de loi d'orientation prévoient :

1. L'inscription dans la loi du principe de responsabilité des pouvoirs publics à offrir un premier accueil digne aux migrants venant chercher refuge et la définition des **centres humanitaires de premier accueil qui constituent une réponse pertinente**.
2. **La répartition nationale** des places du dispositif national d'asile.
3. **L'instauration d'un délai maximal** de traitement des demandes d'asile à 6 mois tout compris et, par conséquent, l'abaissement à 6 mois du délai permettant aux demandeurs d'asile de **travailler** en cas de non réponse.
4. La nationalisation de **l'évaluation de la minorité** des migrants dans l'intérêt de l'enfant.
5. **Le changement d'échelle des dispositifs de formations linguistiques** et l'accès aux cours avant l'obtention du titre de séjour.
6. La généralisation de l'expérience menée en Ile-de-France et dans les Hauts-de-France de **parcours « tout en un » où sont associés apprentissage du français, accès à la formation qualifiante et hébergement**.
7. La création d'une **agence de l'accueil et de l'intégration avec des représentants territoriaux et à sa tête un Haut-Commissaire** qui animera le travail interministériel et assistera au Conseil des Ministres pour les sujets qui le concernent. La création d'un **fonds en soutien aux initiatives des préfetures, collectivités et associations**.

Ces propositions viennent s'ajouter à celles faites le 16 juin dernier au gouvernement et qui relèvent de l'Union européenne dans un courrier adressé au Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb :

8. L'harmonisation par le haut des **critères d'éligibilité à l'asile** entre les pays de l'Union européenne.
9. **La répartition territoriale de l'accueil** et l'application de la réglementation dite « de Dublin » avec discernement.

Contact presse : Ismail Mansouri / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61